

PRFB

GT1 « Compétitivité de la filière »

- Document de travail février 2018 -

Plusieurs fiches actions pourront être complétées (budget prévisionnel / indicateurs de suivi / prise en compte des enjeux environnementaux). Quelques éléments seront intégrés (fiche Contractualisation, etc.) pour être repris dans le rapport PRFB.

- ⇒ ENJEU N°1 : Développer la demande en bois et les marchés du bois pour valoriser la ressource locale
- ⇒ ENJEU N°2 : Soutenir l'adaptation et la compétitivité des acteurs de la filière
- ⇒ ENJEU N°3 : Encourager la R&D&I et faciliter le transfert de technologies
- ⇒ ENJEU N°4 : Dynamiser l'action interprofessionnelle et développer les outils de connaissance
- ⇒ ENJEU N°5 : Développer les partenariats entre acteurs de la filière

⇒ ENJEU N°1 : Développer la demande en bois et les marchés du bois pour valoriser la ressource locale

Avec presque 10 Mm³ de bois récoltés en 2015, la région Nouvelle-Aquitaine est la première des régions françaises. La filière forêt bois papier génère plus de 50 000 emplois. Le sciage et le travail du bois sont les secteurs qui emploient le plus de salariés. Malgré ces chiffres importants, la forêt est sous exploitée pour certaines essences, avec une récolte des feuillus représentant seulement 40% de l'accroissement biologique et 60 % pour le Douglas et Mélèze (source : IGN 2005-2013).

La balance commerciale de la filière dans la région affiche un excédent de 250 M€/an, dû notamment aux exports de pâte à papier, papier et carton. Ce bon résultat est à nuancer au regard d'une importation de 60% des produits bois utilisés dans la construction.

Un développement des capacités de transformation et un accompagnement de la modernisation des entreprises du bois sont donc nécessaires pour répondre à la dynamique de construction en Nouvelle-Aquitaine, tant au niveau qualitatif que quantitatif.

- OBJECTIF 1 : Développer l'utilisation du bois local dans la construction

En Nouvelle-Aquitaine 7,78 Millions de m² de bâtiments sont construits chaque année, ce qui correspond à environ 40 000 permis de construire déposés. Actuellement, 10% de ces bâtiments sont construits en bois. A partir d'un ratio moyen constaté suivant lequel un bâtiment bois consomme environ 0,3 m³ de bois par m² de surface, on peut estimer que 233 000 m³ de produits à base de bois sont destinés à ce marché et principalement des bois d'importation. Si l'on compare ces volumes aux 4,9 millions de m³ de bois d'œuvre récoltés chaque année en région, la part de bois régionaux valorisés dans la filière bâtiment est donc largement insuffisante.

Il semble donc indispensable de développer l'utilisation du bois régional dans la construction en priorité en déclinant le Plan Bois Construction national à l'échelle de notre région (GT1 FA1), notamment sur ses 2 premiers axes : accompagnement de la maîtrise d'ouvrage et appropriation des référentiels techniques de la filière bois.

La prescription et la promotion de l'usage du bois dans la construction doivent en effet permettre d'augmenter la part de construction en bois local. Les récents projets développés à Bordeaux ont été faits dans cette logique. Dans ce secteur, la commande publique doit jouer un rôle moteur et exemplaire pour favoriser la structuration des entreprises de première et deuxième transformation.

La structuration de l'offre en bois local apparaît stratégique afin de répondre aux besoins des promoteurs privés et bailleurs sociaux qui sont dans une dynamique d'augmentation du bois local dans leurs constructions depuis plusieurs années, notamment dans les grands projets de rénovation urbaine (projet euratlantique, ...). Le volet réhabilitation avec le programme « ARBRE » faisait partie du plan bois 2 et mérite d'être transféré à l'échelle régionale d'autant plus que la rénovation est un très gros marché.

Les actions mises en place depuis plusieurs années par les interprofessions et leurs partenaires (Ordre des Architectes et ENSAP, FFB, CAPEB, Cluster Eco-Habitat) serviront de socle : réseau des prescripteurs bois, prix régional de la construction bois, rencontres avec les élus, formation des professionnels, visites d'entreprises.

- OBJECTIF 2 : Encourager le développement des capacités industrielles de valorisation du bois dans les territoires où la ressource est insuffisamment exploitée en veillant à l'équilibre des usages (BO, BI, BE)

Comme évoqué ci-avant, certains peuplements forestiers et certaines essences sont sous-exploités (feuillus, gros bois résineux du Limousin, ...). Ce manque de valorisation s'explique en partie par un manque de débouchés pour les produits secondaires de certaines coupes, notamment le bois énergie. L'objectif dans le cadre du PRFB est d'avoir une valorisation optimale de la ressource disponible en développant des débouchés industriels pour les différents produits de la coupe.

Dans certains territoires, massifs feuillus notamment, les capacités de sciage ont chuté depuis plusieurs années.

Les entreprises régionales doivent donc bénéficier de conditions attractives (GT1FA2) pour développer leurs outils de production notamment grâce aux actions suivantes :

- Développer la connaissance de la ressource
- Travailler sur la complémentarité des usages dans le cadre de l'économie circulaire
- Adapter les soutiens financiers à leurs besoins et développer l'ingénierie financière
- Informer les entreprises des dispositifs et acteurs susceptibles de les accompagner et faciliter les démarches administratives pour le développement industriel
- Informer les entreprises des attentes des marchés et de leurs clients
- Informer les entreprises des évolutions techniques des usages du bois dans la construction

Dans les territoires où le tissu industriel de transformation est insuffisant, au regard de la ressource et des marchés potentiels, il faudra aussi encourager l'installation de nouvelles entreprises ou de nouveaux acteurs.

En parallèle, l'autre usage du bois en plein développement, l'énergie, doit également être accompagné et orienté afin de s'inscrire dans une logique de filière globale et respectueuse de la hiérarchie des usages. Les différents projets consommateurs de bois énergie (BCIAT, CRE, ...) continueront d'être encadrés et orientés vers les massifs où un gisement de ressource adaptée existe.

- OBJECTIF 3 : Renforcer le positionnement à l'export des produits transformés

Les positions des entreprises de la filière bois sur leurs marchés traditionnels ont été progressivement fragilisées (par exemple le parquet et lambris) et la balance commerciale de la filière reste globalement fortement déficitaire (en France à l'exception de quelques productions spécifiques (tonnellerie, papiers « techniques », panneaux ...).

Ouvrir des débouchés commerciaux et accélérer l'internationalisation des entreprises de la filière permettrait aux entreprises de retrouver des marges de progrès.

Un des enjeux principaux est d'accompagner notamment des entreprises « primo-exportatrices », qui présentent des fondamentaux des bases solides pour devenir durablement exportatrice.

Les entreprises doivent ainsi être encouragées à travers un « parcours » de l'export (GT1 FA3).

Aider les entreprises à se constituer en groupement appuyé par l'écosystème relèvera également d'une mission prioritaire à travers un soutien spécifique (SIRENA)

⇒ ENJEU N°2 : Soutenir l'adaptation et la compétitivité des acteurs de la filière

La production forestière et la transformation des bois sont des domaines en évolution constante avec pour objectifs principaux une rationalisation des coûts, ainsi que des gains de productivité, d'efficacité, de sécurité et une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux et des territoires. De plus, la valorisation optimale des bois nécessite des échanges entre les différents acteurs de la filière. La qualité de ces échanges permettra de fluidifier la mobilisation et l'approvisionnement des sites de transformation.

Dans un contexte évolutif, les entreprises de 1ère transformation et de mobilisation du bois doivent se moderniser pour se positionner sur les marchés porteurs et développer leur compétitivité.

- OBJECTIF 1 : Développer la compétitivité de l'exploitation forestière et faciliter la mobilisation des bois

Le renouvellement des matériels de mobilisation et la logistique entre la forêt et les sites de transformation sont des facteurs clés pour la compétitivité de la filière. De nombreux acteurs interviennent tout au long de la démarche de mobilisation et de transformation des bois : propriétaire, exploitant forestier, entrepreneurs de travaux, transporteur, transformateur. L'échange de données entre ces opérateurs est un élément déterminant pour l'optimisation de la valorisation des bois.

Afin de développer et d'améliorer ces échanges, les projets collectifs du type « chaîne numérique d'informations au service de la compétitivité des entreprises », retenus à l'appel à projets pour l'amont forestier du ministère en charge de la forêt et soutenus par la Région Nouvelle-Aquitaine devront être développés (cf. GT1 FA4). Le projet Neosylvaq, qui vise à mettre en place une nouvelle forme de vente des bois via une plateforme numérique, permettra aussi de gagner en compétitivité.

Afin de soutenir le renouvellement des machines de mobilisation et donc la compétitivité, les pouvoirs publics (Région, État et Europe) subventionnent environ 25 machines, représentant un montant annuel moyen de 700 000€ de subventions. Ces aides à partir de 2018 sont élargies aux petites entreprises (définition européenne de petite entreprise: jusqu'à 50 salariés et 10 M€ de Chiffres d'affaires). L'objectif de cette modification est de renforcer ce maillon de la filière en ayant des entrepreneurs de travaux plus structurés.

La compétitivité de l'exploitation forestière est aussi renforcée par des investissements dans les infrastructures desservant les massifs. Ce volet desserte est développé dans la partie dynamisation de la gestion durable.

- OBJECTIF 2 : Accompagner l'adaptation des entreprises dans le cadre de la bioéconomie

Nous observons en Nouvelle-Aquitaine depuis 10 ans une baisse des volumes et des capacités de sciage, notamment sur le marché de la décoration en pin maritime. Cette baisse de capacité s'accompagne d'une concentration des acteurs. Ce renforcement de certaines entreprises devra être accompagné afin de répondre aux attentes des nouveaux marchés. (GT1FA5). Cet accompagnement se fera par la mise en place d'audits stratégiques d'entreprise (ex : dispositif Usine du Futur). Suite à ces audits, les investissements matériels et immatériels pourront continuer à être subventionnés.

Pour les entreprises du massif des landes de Gascogne, les prochains investissements matériels devront intégrer des séchoirs afin de pouvoir traiter les bois en cas de présence de nématode.

Cette démarche d'accompagnement et d'investissement doit contribuer à l'émergence de nouveaux leaders régionaux sur les marchés porteurs.

Même si le sujet ne peut pas se régler au niveau régional, plusieurs professionnels signalent les difficultés rencontrées par les entreprises françaises du fait de distorsions de concurrence constatées au sein de l'UE (sur-transposition, temps d'instruction trop longs, etc.). Selon elles : " Rétablir des conditions de concurrence équitables au sein de l'UE pour les entreprises françaises est un prérequis pour le développement de nouvelles activités et pour investir dans l'innovation et la R et D". Les professionnels souhaitent que les normes appliquées en France soient analysées au regard des standards européens afin de mettre en évidence les distorsions de concurrence et y remédier.

⇒ ENJEU N°3 : Encourager la R&D&I et faciliter le transfert de technologies

La recherche-développement et l'innovation (RDI) sont des composantes clés pour le renforcement de la compétitivité.

Le 9 mai 2016, le Gouvernement a présenté un plan « Recherche & Innovation 2025 pour la filière forêt-bois ». Ce plan s'inscrit dans la lignée des réflexions sur la recherche, le développement et l'innovation, conduites dans le cadre du contrat stratégique du CSF-Bois et de l'élaboration du PNFB.

Dans une filière où les moyens internes des entreprises consacrés à la R&D avec des ressources humaines et des budgets dédiés assez faibles comparés à d'autres filières (chimie, aéronautique, biotechnologies, ...) avec de nombreuses TPE et PME, le rôle du collectif et de la proximité territoriale doit être renforcé par les clusters et les pôles de compétitivité. Ces derniers jouent un rôle de catalyseur et d'animation fondamental pour rapprocher les différents acteurs et les faire entrer dans l'innovation. C'est l'effet « cluster » dont le collectif doit engendrer des retombées économiques à moyen et long terme sur la compétitivité individuelle de ses membres et les avantages concurrentiels rappelés ci-dessous pour les entreprises :



→ Accroître leur productivité et leur compétitivité en s'appuyant sur une image de « pôle d'excellence » du territoire

Un pôle de compétitivité est un levier fondamental de la politique de développement économique et d'innovation mise en œuvre par le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine au sein des 13 filières prioritaires du territoire du SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation). Il inscrit son action économique dans 5 grandes dynamiques territoriales :

- diffuser la culture de la coopération et de l'innovation sous toutes ses formes sur l'ensemble du territoire
- favoriser les interactions entre le monde académique, les entreprises et les pouvoirs publics
- valoriser les spécificités territoriales et la concentration des compétences pour initier des dynamiques collectives de développement
- agir sur la compétitivité de plusieurs milliers d'entreprises en s'appuyant sur ces réseaux
- déployer les grandes priorités régionales (innovation, formation, usine du futur...) dans les différentes filières d'excellence régionales à travers ces acteurs clés

- **OBJECTIF 1 Encourager le collectif : mettre en réseau les organismes de R&D et les entreprises de la filière**

L'axe stratégique est de renforcer le rôle du pôle Xylofutur et son animation (GT1-FA6)

La région Nouvelle-Aquitaine dispose du seul pôle de compétitivité entièrement dédié à la filière forêt-bois. Le pôle Xylofutur a vocation sur le territoire à être un catalyseur dans ce domaine et permettre une synergie efficace entre les différents acteurs de l'écosystème (laboratoire de recherche, organismes de transfert de technologie, entreprise...)

Centré initialement sur l'ex Aquitaine et le pin maritime, le pôle de compétitivité doit développer ses actions sur l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Aquitaine, en lien avec les structures interprofessionnelles régionales.

Le pôle a pour mission principale de faire émerger et accompagner le montage des projets innovants collaboratifs et créateurs de valeur ajoutée, sur les domaines d'action stratégiques suivants :

- la transformation et l'utilisation du bois en produits et matériaux,
- le développement du bois source de fibres comme matière première de l'industrie papetière, des panneaux de process, de la chimie bio-sourcée et de l'énergie,
- la gestion, l'exploitation et la mobilisation de la ressource.

Il fédère en 2017, 220 adhérents dont 60% de PME représentant l'ensemble de la filière forêt-bois-papier.

Dans le cadre du PRFB, l'objectif sera de renforcer et d'étendre les actions du pôle autour des 4 métiers suivants :

- Animation de l'écosystème par l'information, la communication, le soutien à la formation
- Ingénierie de projets collaboratifs de RDI (Xylo ingénierie)
- Accompagnement individualisé ou en petit groupe à la performance. Le pôle peut être le relai vers diverses actions collectives portées par les acteurs de l'écosystème d'innovation (Roboboost / A2C avec le Club Lean, Offensive PME ...) sur le territoire.
- Appui à l'industrialisation des innovations et au développement des nouvelles unités de production (cf. passage de « l'usine à projets à l'« usine à produits d'avenir » de la phase 3 de la politique des pôles de compétitivité)

La connaissance de l'offre disponible dans les laboratoires et les attentes de l'industrie pourraient être approfondie par Xylofutur en lien notamment avec la société d'accélération de transfert de technologies (SATT) Aquitaine Sciences Transfert. L'objectif est double :

- mieux valoriser et diffuser les travaux de recherche auprès des entreprises
- orienter davantage les travaux de recherche sur les problématiques des entreprises

Le pôle doit mobiliser les entreprises leader de la filière afin de faire émerger des projets d'envergure structurants pour la filière en mobilisant du fonds unique interministériel (FUI).

Exemple d'actions et de services pouvant être proposés aux membres :

Communication	<ul style="list-style-type: none"> • organisation / participation à des salons • outils partagés
Mutualisation de moyens	<ul style="list-style-type: none"> • achats groupés • veille • action commerciale
Compétences	<ul style="list-style-type: none"> • cartographie des compétences • formations techniques / management • aide au recrutement • pôle de formation • groupements d'employeurs
Innovation	<ul style="list-style-type: none"> • recherche collaborative • études de diversification • investissement collectif
International	<ul style="list-style-type: none"> • missions export • partenariats

- OBJECTIF 2- Développer les partenariats avec d'autres filières (interclustering) au service de l'innovation

Dix pôles de compétitivité se trouvent sur le territoire (parmi Agri sud-ouest innovation, Route des lasers, Aerospace valley) et 70 clusters.

Le pôle de compétitivité pourra se rapprocher de l'agence de développement et d'innovation (ADI) pour mieux connaître cet écosystème d'innovation et participer à la vie du réseau Innovez-en-Nouvelle Aquitaine animé par ADI pour être en capacité de mettre en œuvre des partenariats (interclustering) avec les autres clusters notamment sur la thématique de la R&D dans les filières locales agricole et aéronautique, chimie, mécanique...

En effet, la politique de clusterisation du territoire de la Nouvelle-Aquitaine s'appuie sur le fait de ne pas laisser des entreprises isolées. Les clusters sont protéiformes sur le territoire mais ils ont des fondamentaux communs :

- **un alignement stratégique de ses membres autour du triptyque « entreprises / acteurs de la recherche et de l'innovation / établissements de formation »**
 - la définition d'une vision commune
 - un accord sur les principales missions du cluster
 - la mise en œuvre d'actions mutualisées entre ses membres
- **une mise en réseau et une coopération entre les membres autour d'une logique de projets**
 - R&D et innovation (technologique et non technologique)
 - performance & outil de production
 - approvisionnement
 - export
 - formation
 - évènementiel...
- **un ancrage et une interaction avec le territoire et ses acteurs** (fournisseurs, collectivités locales, centres de compétences...)
- **des services évolutifs en fonction de la maturité du cluster**
 - mutualisation de moyens
 - valorisation des bonnes pratiques
 - formalisation de projets collaboratifs et d'actions collectives
 - recherche de nouveaux marchés
 - stratégie RH, développement international, attractivité
- **la mobilisation de moyens d'animation dédiés (ressources humaines et/ou financières) sur le long terme**

De plus, un partenariat a été signé en 2017 entre ADI, la Région et France Clusters pour poursuivre les actions communes d'appui à l'évolution du rôle économique des clusters en Région Nouvelle-Aquitaine.

- OBJECTIF 3 – Accentuer le transfert de technologie

La phase de transfert de technologie est un élément clé pour valoriser les investissements mis en œuvre sur la recherche fondamentale. La phase 3 des pôles de compétitivité fixe clairement comme objectif le passage de « l'usine à projets » à « l'usine à produits d'avenir ». Les outils de pédagogie, veille, conseil technique, études communes des Plateformes technologiques (PFT), des Centres de Ressources Technologiques (CRT) et Centres Techniques Industriels (CTI) sont à mobiliser et à renforcer. L'action d'animation de Xylofutur est mise en œuvre pour répondre à cet objectif. Pour autant, le levier de la technologie dans un parcours d'usine à projet à usine à produits n'est pas le seul levier garant de la réussite à l'accès marché. Chaque

entreprise dans un projet collaboratif de R&D suit en parallèle une trajectoire stratégique individuelle et elle se sert du projet collaboratif pour accéder à des ressources de R&D, pour accéder à d'autres partenaires ou à d'autres marchés et à du financement pour aller plus vite.

Aussi, ce transfert ne peut réussir qu'en inscrivant l'entreprise dans un parcours d'innovation « balisé » de la phase de créativité à la mise sur le marché des nouveaux produits et/ou offres. Sur ce parcours, ADI a vocation à pouvoir intervenir pour les sujets individuels d'innovation et de transformation des entreprises (projets technologiques et non technologiques) en complémentarité d'action de Xylofutur sur des phases de positionnement stratégique des entreprises (business-modèles innovants, design, accélération des marchés, terrains d'expérimentation). ADI accompagnera ce transfert sur les aspects de mise en relation des acteurs et en particulier d'entreprises innovantes (croisement filière / technologie / marchés).

Nous compléterons avec des éléments issus de l'action Design

⇒ ENJEU N°4 : Dynamiser l'action interprofessionnelle et développer les outils de connaissance

Le renforcement de la compétitivité générale de la filière forêt-bois nécessite la mise en place de stratégies collectives entre les différents acteurs professionnels pour exploiter les atouts du territoire et lever les freins au développement économique

La construction d'une vision stratégique commune doit s'appuyer sur le partage de données de connaissance de la filière et de son environnement dans différents domaines.

- OBJECTIF 1 : Coordonner et renforcer les actions interprofessionnelles à l'échelle de la grande région

Dans le territoire de la Nouvelle-Aquitaine, il existe diverses structures interprofessionnelles de niveaux départemental ou interdépartemental issues de l'organisation des acteurs professionnels dans les 3 ex régions. Par ailleurs la section spécialisée « pin maritime » constituée au sein de l'interprofession nationale France-Bois-Forêt joue un rôle structurant à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, compte tenu du poids de cette essence dans la filière régionale.

Il est indispensable que ces différentes structures se coordonnent et élaborent des programmes d'action partagés, au service de la compétitivité de la filière régionale et conformes aux priorités définies dans le PRFB (GT1-FA7).

Dans cet objectif, l'État et la Région Nouvelle-Aquitaine souhaitent la création d'une interprofession régionale Nouvelle-Aquitaine

Les actions pourront s'inscrire dans plusieurs domaines :

- Favoriser l'adaptation de l'offre à la demande, suivre les comportements, améliorer la connaissance du secteur concerné et contribuer à la gestion des marchés, par une meilleure adaptation des produits aux plans quantitatif et qualitatif et par leur promotion ;
- Développer les démarches contractuelles ;
- Favoriser l'innovation et les programmes de recherche appliquée, d'expérimentation et de développement, y compris en réalisant des investissements dans le cadre de ces programmes ;
- Maintenir et développer le potentiel économique du secteur et concourir à la valorisation des produits ;
- Développer sur les marchés intérieurs et extérieurs l'information et la promotion relatives aux produits et filières concernés ;
- Favoriser les démarches collectives visant à prévenir et à gérer les risques et aléas liés à la production, à la récolte, à la transformation, à la commercialisation et à la distribution des forestiers ou dérivés du bois ;

- Œuvrer en faveur de la qualité des produits, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre de normes techniques, de disciplines de qualité, de règles de définition, de transport, de présentation et de contrôle, si nécessaire jusqu'au stade de la vente des produits ;
- Participer à la mise en œuvre des démarches de certification forestière contribuant au développement de la forêt et du bois ;
- Favoriser la diffusion, y compris par la formation, des techniques de fabrication et de mise en œuvre des produits forestiers ou dérivés du bois.

- OBJECTIF 2 : Produire et partager des données de connaissance de l'activité de la filière

La future interprofession sera un contributeur important de l'observatoire de la filière. Ce dernier servira notamment à suivre l'adéquation entre l'offre et la demande. Une fiche spécifique (cf.GT1 FA8 et GT2 FA3) détaille le contenu de cet observatoire.

L'observatoire devra aussi s'élargir aux aspects économiques et sociaux. Tel que le prévoit le PNFB, deux outils doivent compléter l'observatoire et être déployés dans le cadre de réflexions interprofessionnelles afin de définir leurs modalités : une cotation officielle des bois ronds, d'une part, et une base de données sur les prix des travaux forestiers, d'autre part. Des éléments sur l'emploi et la conjoncture économique seront aussi intégrés. La cotation des prix du bois sera un des éléments utiles à la rédaction des contrats. Les opérateurs régionaux pourront contribuer à ces indices et cotations nationaux (prix du bois et prix des travaux forestiers). Un lien sera établi avec les données de l'observatoire national ainsi qu'avec celle de la Veille économique mutualisée.

Ces évolutions vont dans le sens des propositions présentées par le Président de la République dans son discours du 11 octobre 2017 en conclusion des premiers travaux relatifs aux États Généraux de l'alimentation.

⇒ ENJEU N°5 : Développer les partenariats entre acteurs de la filière

- OBJECTIF 1 : Sécuriser les approvisionnements des industriels et garantir les débouchés aux producteurs (Ajouter une fiche action sur la contractualisation)

Le contrat de filière souligne la nécessité de développer la contractualisation pour sécuriser les approvisionnements des industries de première et deuxième transformation et garantir un débouché aux producteurs. Le développement de ces bonnes pratiques contribuera à la répartition équilibrée de la valorisation des bois dans la chaîne de valeur entre producteurs et transformateurs.

Les organisations de producteurs et l'ONF doivent être des acteurs moteurs de la contractualisation (statuts et contrats d'objectifs).

Les principes de la charte de contractualisation signée au niveau national dans le cadre des travaux du Comité Stratégique Filière Bois, doivent être mis en œuvre en Nouvelle-Aquitaine (cf. annexe XX). La charte indique notamment en termes d'engagement des parties :

« Au travers de cette charte les parties s'engagent au développement de contrats avec, entre autre, l'objectif d'un lissage des volumes (et des prix) dans une vision pluriannuelle.

- Les coopératives s'engagent à promouvoir le développement de contrats pluriannuels, dans le respect de leurs statuts et en particulier des engagements des coopérateurs. Par exemple le « Pass Forêt » est une manière significative d'y contribuer,

- FRANSYLVA, via les syndicats départementaux, s'engage à promouvoir, auprès de ses adhérents, le développement des contrats pluriannuels et à relayer les besoins dont elle aurait connaissance,

- La FNCOFOR continue de promouvoir les contrats auprès des maires des communes forestières. Le COP prévoit d'ailleurs que l'ONF développera la production de bois façonnés en forêts des collectivités, pour atteindre 30 % des volumes commercialisés, essentiellement par contrats d'approvisionnement, en 2020. Cette progression reposera sur des efforts de l'ONF et de la FNCOFOR pour sensibiliser les collectivités propriétaires de forêts à ce mode de commercialisation des bois.

Le 8 décembre 2016, l'Office national des forêts (ONF), la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) et la Fédération nationale du Bois (FNB) ont signé un protocole d'accord sur la commercialisation des bois issus des forêts publiques. L'objectif est de favoriser le développement des ventes par contrat afin de sécuriser à la fois la récolte en bois et l'approvisionnement de l'industrie de la 1ère transformation.

- La FNB s'engage à promouvoir le développement de contrats pluriannuels.

Les utilisateurs s'engagent à proposer à leurs fournisseurs des contrats pluriannuels en lien, par exemple, avec la durée d'amortissement des matériels. Autant que possible, les utilisateurs s'engagent à intégrer de la flexibilité dans les contrats en prévoyant, par exemple, une montée progressive des volumes annuels pour les fournisseurs pour leur permettre une croissance à un rythme adapté. Un suivi des indicateurs pourrait être mis en place.

Les fournisseurs intégreront les besoins globaux des utilisateurs dans leurs propositions.

Le développement de la contractualisation entre producteurs de ressources et utilisateurs doit permettre le développement de la contractualisation des producteurs avec leurs prestataires et en particulier les ETF.

Les signataires conviennent, à brève échéance, de mesurer, pour ce qui les concerne, le niveau actuel de la contractualisation pluriannuelle et de définir, et partager, des objectifs d'amélioration. »

- OBJECTIF 2 : Développer les regroupements d'acteurs pour répondre aux appels d'offres ou se positionner sur les marchés (projets collectifs)

Du fait d'une taille réduite pour de nombreuses entreprises du secteur du Bois d'œuvre de première et deuxième transformation, il est souvent difficile pour les entreprises d'atteindre une taille critique pour répondre en volume aux marchés mis en place par les maîtres d'ouvrages et les donneurs d'ordre.

De même certaines entreprises peuvent hésiter face à des investissements importants et nécessaires à certains marchés (séchage, collage) mais difficile à amortir sur des volumes faibles.

Les pouvoirs publics doivent accompagner les acteurs afin de les aider à se regrouper pour améliorer collectivement leur positionnement sur les marchés et offrir des produits plus élaborés.

Des démarches d'animation de regroupement d'acteurs seront mises en œuvre (à l'image de ce qui a été fait sur Center parcs en ex-Poitou-Charentes et sur le projet BaoBab en ex-aquitaine). La future interprofession pourra aussi s'impliquer sur ce type d'opération (GT1-FA9).

Fiches actions en ANNEXES

Intitulé de l'action : Mettre en œuvre le plan bois construction en Nouvelle-Aquitaine

Enjeux et objectif associé :

Enjeu n°1 : développer la demande en bois et les marchés du bois pour valoriser la ressource locale

Objectif(s) : développer l'utilisation du bois local dans la construction et sur les autres marchés

Description qualitative et quantitative de l'action :

Afin d'augmenter la part du bois dans la construction et, autant que possible, la part du bois local, les représentants de la filière bois et l'Etat ont mis en place plusieurs « plans bois construction » qui doivent être déclinés en région. Ces actions seront donc menées en Nouvelle-Aquitaine par un réseau de prescripteurs bois, présents sur le terrain, au contact des maîtres d'ouvrage, notamment dans le cadre de la commande publique et des professionnels. Les actions menées répondront à un double enjeu : informer/accompagner les maîtres d'ouvrage et améliorer les compétences des professionnels. On peut citer notamment :

- prescription bois

- Sensibiliser et accompagner les maîtres d'ouvrage dans leurs projets de construction afin de recourir autant que possible aux ressources et à l'industrie locale
- Information des entreprises sur les évolutions techniques des usages du bois dans la construction (rencontres techniques, veille technique et réglementaire, formations, ...)
- Référencer les projets bois démonstrateurs afin de valoriser et dupliquer ces opérations
- Mettre en relation et fédérer les acteurs de la construction (maître d'œuvre, constructeurs, promoteurs, bailleurs sociaux)

- structuration de l'offre de bois local (regroupement – partenariat 1ère-2ème)

- Encourager le regroupement d'entreprises pour répondre aux marchés
- Développer les partenariats entre la 1ère et 2ème transformation
- Faire de la maîtrise d'ouvrage public un moteur pour le développement du bois construction : accompagnement technique et réglementaire, émergence de projets démonstratifs dans les territoires

Secteur : région

Calendrier prévisionnel : 2018 et années suivantes

Pilote(s) de l'action et partenaires associés :

Pilote(s) : interprofessions forêt bois papier de Nouvelle-Aquitaine

Partenaire(s) : Maîtres d'ouvrages publics, FFB, CAPEB, URCOFOR, Clusters du domaine de la construction, France Bois Régions, promoteurs et bailleurs sociaux, FCBA, CRANA

Bénéficiaires :

Maîtres d'ouvrages en priorité publics mais également privés

Entreprises concernées par « l'acte de construire » : architectes, BE, charpentiers, menuisiers, constructeurs, bailleurs, promoteurs, entreprises de la 1ère et 2ème transformation

Budget et financement prévisionnel de l'action (coûts, aides et participations pressenties) :

5 prescripteurs sur l'ensemble de la région : 350 000 € par an

Aides région – Etat - CVO

Indicateurs de résultats – suivi :

Volume et part du bois dans la construction en Nouvelle Aquitaine : 10% en 2016 définir objectif en 2027

Volume de bois destiné à la construction des entreprises locales

Part du bois local dans les projets

Prise en compte des enjeux environnementaux :

1 m³ de bois dans la construction c'est 1 tonne de CO₂ stockée, si la part du bois dans la construction en région passe à 30%, ce sont 700 000 tonnes de CO₂ qui seront stockés chaque année.

Thématique : GT « Compétitivité de la filière »

Intitulé de l'action : Créer des conditions attractives pour le développement des capacités de transformation de bois d'œuvre et orienter les projets BE dans les territoires où un gisement sous-exploité existe

Enjeux et objectif associé :

Enjeu n°1 : développer la demande en bois et les marchés du bois pour valoriser la ressource locale

Objectif(s) : encourager le développement des capacités industrielles de valorisation du bois dans les territoires où la ressource est insuffisamment exploitée en veillant à l'équilibre des usages (BO, BI, BE)

Description qualitative et quantitative de l'action :

La valorisation de l'ensemble des qualités de bois est un objectif majeur pour atteindre un modèle économique dans le cadre de la gestion durable.

Ces actions à destination des entreprises devront permettre le développement des capacités des entreprises actuelles et, l'installation de nouveaux acteurs dans les territoires en déficit d'unités de transformation, et pourront prendre la forme d'un appui financier ou technique :

- Observatoire de la filière pour donner de la visibilité sur la ressource forestière notamment
- Orientation des projets sur les massifs sous-exploités (cellule biomasse)
- Accompagnement administratif et financier (ingénierie financière) pour l'installation ou le développement des industries

Secteur : région

Calendrier prévisionnel : 2018 et années suivantes

Pilote(s) de l'action et partenaires associés :

Pilote(s) : Région Nouvelle-Aquitaine, DRAAF, DIRECCTE

Partenaire(s) : interprofessions, ADI, chambres consulaires

Bénéficiaires :

Entreprises de la 1^{ère} et 2^{nde} transformation du bois

Budget et financement prévisionnel de l'action (coûts, aides et participations pressenties) :

Aides aux entreprises : contribution Etat/Région sur leurs dispositifs actuels ?

Animation / appui aux entreprises : ?

Indicateurs de résultats – suivi :

Volumes bois de bois mobilisé par bassin

Volumes transformés BO, BI, BE

Chiffres d'affaire des entreprises de 1^{ère} et 2^{nde} transformation

Nombre de projets BCIAT/CRE en région

Prise en compte des enjeux environnementaux :

Le développement des capacités de transformation régionales auront un impact d'une part sur la part de bois dans la construction, mais également, à l'amont de la filière, en développant la notion de « circuits de proximité ».

Thématique : GT « Compétitivité de la filière »

Intitulé de l'action : **Intégrer la filière forêt bois dans les actions de promotion des filières régionales à l'export**

Enjeux et objectif associé :

Enjeu n°1 : Développer la demande en bois et les marchés du bois pour valoriser la ressource locale

Objectif(s) : Renforcer le positionnement à l'export des produits transformés.

Description qualitative et quantitative de l'action :

Il s'agit de faire de l'international un relais de croissance pour les entreprises régionales. (préciser si possible les particularités et les leviers pour les entreprises de la filière forêt-bois, pilote pour les actions collectives ?)

- *Accompagner les entreprises au travers d'un parcours de l'export afin d'inciter les entreprises à s'inscrire dans une stratégie de développement à l'international sur la durée :*

- primo-exportateurs
- exportateurs confirmés
- aide au recrutement de collaborateurs export (VIE)

- *Développer l'internationalisation et l'attractivité de la filière et de son écosystème*

- Soutenir des missions collectives, de promotions et d'intérêt économiques à travers le Programme Régional d'Actions Collectives à l'International.
- Accompagner les acteurs de l'écosystème Filière Bois à Mettre en œuvre une stratégie d'internationalisation (AMI SIRENA)

Secteur : Région Nouvelle-Aquitaine

Calendrier prévisionnel :

Pilote(s) de l'action et partenaires associés :

Pilote(s) : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Partenaire(s) : CCI International, ADI, INTERCO, Business France, FIBA

Bénéficiaires : Entreprises de transformation du Bois, 2nd transformation, centres techniques, Pôle Xylofutur, Université, cluster

Budget et financement prévisionnel de l'action (coûts, aides et participations pressenties) :

Nature des aides à préciser? Budget disponible ?

Indicateurs de résultats – suivi :

- Stratégie internationalisation de la filière forêt-bois
- Nombre de dossier individuels export
- Nombre de projet Collectifs

Prise en compte des enjeux environnementaux :

Intitulé de l'action : Développer les démarches collectives permettant le partage de données entre acteurs de la filière (cf. projet de chaîne numérique, etc.)

Enjeux et objectifs associés :

Enjeu n°2 : Soutenir l'adaptation et la compétitivité des acteurs de la filière

Objectif : Développer la compétitivité de l'exploitation forestière et faciliter la mobilisation des bois

Description qualitative et quantitative de l'action :

Cette action a pour objectif l'amélioration des échanges de données entre acteurs de la filière pour la mobilisation et la transformation des bois.

La réalisation d'un chantier forestier nécessite un nombre important d'informations touchant à des domaines très variés : informations sur l'identité des parties prenantes, informations techniques concernant les caractéristiques du chantier, les consignes techniques, la réalisation du chantier, information sur la localisation du chantier, les risques identifiés.

La saisie et le partage de ces informations représentent un coût pour la filière et sont parfois source d'erreur.

Afin de répondre à ces enjeux, nous pouvons citer par exemple de projet « chaîne numérique d'informations au service de la compétitivité des entreprises » qui a été retenu dans le cadre de l'appel à projet du ministère en charge de la forêt.

Ce projet s'inscrit sur 3 ans et prévoit le développement d'échange de données informatisées sur 3 axes :

- pôle 1 : Échanger des informations et assurer la gestion administrative des chantiers
- pôle 2 : Échanger entre opérateurs et donneurs d'ordre les données de production
- pôle 3: Gérer les flux de données entre fournisseurs, transporteurs et clients

Le pôle 1 permettra notamment d'avoir un observatoire global de l'activité forestière (boisement, reboisement, travaux d'entretien, coupe rase)

Les outils mutualisés qui seront développés, à l'image de Foretdata, seront accessibles à tous les opérateurs de la filière

Secteur : l'action sera mise en œuvre sur la Nouvelle-Aquitaine et sera reproductible au niveau national

Calendrier prévisionnel : 2018 à 2020

Pilote(s) de l'action et partenaires associés :

Pilote(s) : CODEFA

Partenaire(s) : GIPategeri, ONF, FCBA, GCF, CRANA, entreprises de transformation

De plus l'action sera suivie par un Comité de Pilotage comprenant les partenaires, les pouvoirs publics et les organisations de la filière (amont-aval) de la région Nouvelle-Aquitaine

Bénéficiaires :

Entreprises de la filière, Organisations de la filière, Pouvoirs Publics

Budget et financement prévisionnel de l'action (coûts, aides et participations pressenties) :

budget total 1 930 387 €

subvention de l'État 885 635 € et de la Région 273 240 €

Indicateurs de résultats – suivi :

Nombre d'hectare saisis dans l'outil FORETDATA

Nombre de chantiers teledéclaré

Nombre de structure ayant mis en place une passerelle entre leur système d'information et avec FORETDATA

...

Volumétrie des relevés de production des chantiers d'exploitation dématérialisés

Nombre d'échanges entre les entreprises de la filière

Nombre de démarches collectives sur le partage de données mises en place

Prise en compte des enjeux environnementaux :

Optimisation des tournées des camions transportant du bois, donc moins d'émissions de gaz à effet de serre

Réduction des tournées de voiture pour recenser les piles de bois, donc moins d'émissions de gaz à effet de serre

Réduction du temps de dépôt des piles de bois bord de route, donc réduction des risques sanitaires

Thématique : GT « Compétitivité de la filière »

Intitulé de l'action : Accompagner l'audit des entreprises (usine du futur) et soutenir les investissements matériels et immatériels des entreprises d'exploitation et de transformation du bois.

Enjeux et objectif associé :

Enjeu n°1 : Développer la demande en bois et les marchés du bois pour valoriser la ressource locale

Objectif(s) : Accompagner l'adaptation des entreprises dans le cadre de la bioéconomie.

Description qualitative et quantitative de l'action :

L'un des enjeux industriels de la filière est de renouveler voire conforter une stratégie industrielle de long terme.

Les entreprises doivent se positionner sur des produits à valeur ajoutée et pour cela il est indispensable de les aider à élaborer leur stratégie et de renforcer leur capacité d'investissement matériel et immatériel.

- Accompagner les entreprises dans la dynamique Usine du Futur :

Aider les entreprises à réaliser des états des lieux/Diagnostics

- financement de diagnostic usine du futur et parcours usine du futur : centré sur la performance industrielle et opérationnelle ; suivi de l'entreprise par un référent
- réalisation de diagnostic « Premium » (diagnostic 360°) et accompagnement au plan d'action

Développer la Modernisation de l'outil industriel et la diversification des activités

- *Accompagner l'investissement en matériel des entreprises de la filière.*
- *inciter les entreprises à mutualiser les moyens de productions*
- *Encourager et accompagner la transformation numérique de la filière*
- *Aider au recrutement de cadre (performance industrielle...) et au renforcement des compétences de pilotage de l'encadrement*

- *Accompagner les investissements des entreprises d'exploitation forestière*

Secteur : Région Nouvelle

Calendrier prévisionnel :

Partenaires interprofessions forêt bois papier de Nouvelle-Aquitaine
Bénéficiaires : Entreprises de la filière , 2 nd transformation, centres techniques, Pôle Xylofutur, Université
<p>Budget et financement prévisionnel de l'action (coûts, aides et participations pressenties) :</p> <p>machines d'exploitation : 700 000€ /an</p> <p>industries de première transformation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 100 à 150 000€/an de subventions - de 2011 à 2016 : 4,3 millions d'€ de prêts participatifs bois (BPI) <p>ARI filière bois (avance remboursables) : total engagé de 2013 à 2017 12 100 000€, soit 2 420 000/an en moyenne</p> <p>PAT filière bois (subventions) : total engagé de 2013 à 2017 2 950 000€, soit 590 000€/an en moyenne.</p> <p>MONTANTS A PRÉCISER / COMPLÉTER</p>
<p>Indicateurs de résultats – suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dossier individuels soutenus - Montant des accompagnements par type d'aides (subventions, prêts, avances remboursables, ...)
<p>Prise en compte des enjeux environnementaux :</p> <p>Les diagnostics usine du futur possèdent un volet développement durable dont bien être au travail.</p>

Thématique : GT « Compétitivité »

Intitulé de l'action : Accentuer le travail en réseau des acteurs de l'accompagnement à l'innovation

Enjeux et objectifs associés :

Enjeu n°3 : Encourager la R&D&I et faciliter le transfert de technologies

Objectif(s) :

-Mettre en réseau les organismes de R&D et les entreprises de la filière à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine

-Développer les partenariats avec d'autres filières (interclustering) au service de l'innovation

Description qualitative et quantitative de l'action :

L'action se focalise surtout sur l'objectif suivant : offrir un cadre d'accompagnement optimisé sur chacune des étapes du cycle de l'Innovation ; ceci afin de stimuler l'innovation dans toutes ses composantes.

Cette action vise à proposer aux entreprises, en particulier aux PME, un accès facilité aux partenariats associant des acteurs ayant des compétences reconnues et complémentaires en matière d'innovation.

Globalement les axes de progrès sont les suivants :

- renforcer Xylofutur pour qu'il puisse être une force de proposition en matière de thèmes de RDI, en favorisant les collaborations universités-laboratoires/entreprises pour mieux valoriser et diffuser les travaux de recherche auprès des entreprises mais aussi permettre à ces dernières d'orienter davantage les travaux de recherche sur leurs problématiques.

- améliorer la connaissance réciproque des acteurs la chaîne (réseaux, visites, démonstrateurs ...) en s'appuyant d'une part sur un réseau d'animateurs de terrain de type « prescripteurs innovation » en faisant vivre une communauté d'acteurs « Filière Bois » notamment via la plateforme numérique du réseau Innovez-en –nouvelle aquitaine

- mobiliser les appuis au développement des composantes non technologiques de l'innovation notamment le plan régional design

- encourager les partenariats avec d'autres filières (clubs de rencontre avec les secteurs de la chimie, la mécanique...), notamment dans le cadre de l'action interclustering d'ADI, le réseau bâtiment durable, ou bien encore dans l'inter-réseaux de la filière chimie CROSSCHIM.

Secteur : (région Nouvelle Aquitaine)

Calendrier prévisionnel : 2018-2023

Pilote(s) de l'action et partenaires associés :

Pilote(s) : Xylofutur

Partenaire(s) : ADI, CRT, PFT, Aquitaine Sciences Transfert, Universités, interprofessions forêt bois papier de Nouvelle-Aquitaine

Bénéficiaires : *en collaboration avec les ETI, PME*

Budget et financement prévisionnel de l'action (coûts, aides et participations pressenties) :

Indicateurs de résultats – suivi :

Nombre de projets accompagnés

Evènements collectifs organisés

Prise en compte des enjeux environnementaux :

Thématique : GT « Compétitivité de la filière »

Intitulé de l'action : Structurer l'organisation interprofessionnelle régionale et élaborer des programmes d'action interprofessionnels partagés

Enjeu n°1 : Dynamiser l'action interprofessionnelle et développer les outils de connaissance

Objectif(s) : Coordonner et renforcer les actions interprofessionnelles à l'échelle de la grande région

Description qualitative et quantitative de l'action :

Les différentes organisations interprofessionnelles de la filière forêt-bois existantes sur le territoire régional doivent se structurer pour proposer un modèle d'organisation performant, adapté à la diversité des acteurs de la filière et des massifs forestiers.

L'organisation proposée doit favoriser l'élaboration de programmes d'action partagés, au service de la compétitivité de la filière régionale et conformes aux priorités définies dans le PRFB.

Secteur : Région Nouvelle Aquitaine

Calendrier prévisionnel : 2018 et années suivantes

Pilote(s) de l'action et partenaires associés :

Pilote(s) : Boislim, Futurobois, Codefa, FIBA, USSA, FRANSYLVA NA, AFB, Interbois Périgord, Interpro forêt-bois 64.

Partenaire(s) : État, Région

Bénéficiaires : Filière forêt-bois

Budget et financement prévisionnel de l'action (coûts, aides et participations pressenties) :

Indicateurs de résultats – suivi :

- Structuration interprofessionnelle mise en place
- Programmes d'actions partagés

Prise en compte des enjeux environnementaux :

IDEM FICHE de la Thématique: GT2 « Dynamisation de la gestion durable »

Intitulé de l'action : Mettre en place un observatoire de connaissance de la ressource et de suivi de la mobilisation et des consommations industrielles à l'échelle territoriale

Enjeux et objectifs associés :

ENJEU : Connaître la ressource mobilisable en qualité et en quantité pour trouver des débouchés aux produits forestiers à court et moyen terme, en limitant les conflits d'usages BO/BI/BE

Objectif : Produire et partager des données de connaissance de l'activité de la filière

Description qualitative et quantitative de l'action :

Il s'agit à la fois de connaître les disponibilités (ressource mobilisable) et de suivre les volumes réellement mobilisés, à différentes échelles de territoire et par essence forestière.

Les analyses seront à la fois quantitatives et qualitatives.

La ressource mobilisable pourra s'établir à partir du kit IGN et de l'étude FCBA-IGN-ADEME de 2015.

(Plusieurs données seront spécifiques au pin maritime

- *Etude ressources FCBA/INRA/IGN/CRPF 2012*
- *Etudes sur l'entrée en production des jeunes boisements*
- *Mettre en œuvre et valoriser le projet « qualification spatialisée de la ressource en pin maritime » retenue dans le cadre de l'AAP innovation du MAA*
- *Mettre en œuvre une étude actualisant les données de l'étude ressource réalisée en 2012 par le FCBA sur le massif des landes de Gascogne)*

La mobilisation des bois, les flux de matière et la sylviculture s'établira à partir des outils ou références suivantes :

- FORETDATA
- MOFOB
- Enquête annuelle de Branche (EAB) BO/BI/BE
- Suivi des réalisations des dossiers AMI 2015-2016

Les consommations industrielles régionales de ressources forestières

Suivi des consommations industrielles globales BO/BI/BE en complément des EAB réalisées sur les Scieries

Les Liens avec le schéma régional biomasse (SRB) seront assurés par la réalisation d'un suivi spécifique des prélèvements à destination de Bois énergie qui sera confronté aux déclarations de consommation des chaudières. Ces données alimenteront le SRB.

- Il faudra aussi :

- *Décliner à l'échelle régionale une note de conjoncture liée à la filière forêt-bois (Pour les feuillus, engager une réflexion sur la valorisation des produits issus des boisements en feuillus précieux. Pour le pin maritime et les résineux de montagne, mettre en œuvre une animation spécifique pour*

évaluer plus précisément les vieux bois et les jeunes peuplements post Martin).

- *Prévoir des études complémentaires à l'échelle des massifs prioritaires ciblés par le PRFB .*
- *Intégrer des données économiques (importation-exportation /chiffres d'affaires) et sociales notamment les emplois*

Secteur : ensemble du territoire de la région

Calendrier prévisionnel :

Pilote(s) de l'action et partenaire(s) associés :

Pilote(s) : FIBA, CODEFA, Boislim, Futurobois, (future interprofession), FCBA, CRANA

Partenaire(s) associé(s) : DRAAF, IGN, AREC

Bénéficiaires :

Sylviculteurs, industriels, ETF, exploitants, pouvoirs publics

Budget et financement prévisionnel de l'action (coûts, aides et participations pressenties) :

coût étude PM 60 K€, suivi et mise à jour observatoire 10K€/an

Indicateurs de résultats - suivi

- Niveau de prélèvement et consommation des industriels par catégorie (EAB)
- Nombre d'hectare saisis dans FORETDATA
- Données issues de la qualification et quantification de la ressource

Prise en compte des enjeux environnementaux :

Thématique : GT « Compétitivité de la filière »

Intitulé de l'action : Lancer des appels à projets collectifs pour répondre aux priorités de la filière Forêt bois régionale et favoriser les regroupements pour répondre aux appels d'offres

Enjeux et objectif associé :

Enjeu n°5 : Développer les partenariats entre acteurs de la filière

Objectif : Développer les regroupements d'acteurs pour répondre aux appels d'offres ou se positionner sur les marchés (projets collectifs)

Description qualitative et quantitative de l'action :

Les entreprises de la filière forêt bois qui peinent parfois à atteindre une taille critique pour répondre aux marchés qu'ils soient publics ou émanant d'opérateurs privés doivent pouvoir se regrouper pour être plus à même de répondre aux maîtres d'ouvrages.

Les actions à prévoir sont les suivantes :

- Accompagner les entreprises dans la formation de groupements pour répondre à des lots d'importance dans les marchés : à l'image de ce qui a été fait par la Région sur la création des Centres parcs : animer une dynamique territoriale pour identifier grâce au réseau d'acteurs les entreprises capables de participer à un groupement
- Accompagner le financement de projet de mutualisation d'équipement (ex séchoir ; aboutage/collage, pré-débit caisse à vin...)
- Accompagner les acteurs de l'écosystème Filière Bois et les entreprises à Mettre en œuvre des opérations collectives (ex : développement du numérique dans les entreprises)
- Lancement d'Appel à projet, notamment dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir 3, nécessitant le regroupement d'acteurs : différents domaines ciblés ex :
 - Chimie du Bois
 - bâtiment basse consommation d'énergie et biosourcés
 - ...

Secteur : Région Nouvelle Aquitaine

Calendrier prévisionnel : 2018 et années suivantes

Pilote(s) de l'action et partenaires associés :

Pilote(s) : Conseil Régional Nouvelle Aquitaine

Partenaire(s) : État, CCI , CRANA, ADI,

Bénéficiaires : Entreprises de transformation du Bois, 2nd transformation, centres techniques, Pôle Xylofutur, Universités, cluster

Budget et financement prévisionnel de l'action (coûts, aides et participations pressenties) :

Indicateurs de résultats – suivi :

- Nombre et types de dossiers collectifs accompagnés
- Nombre de démarches de regroupement d'acteurs animées

Prise en compte des enjeux environnementaux :